

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 18 juin 2018 fixant le nombre de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps d'attaché d'administration de l'Etat affecté au traitement de l'information en qualité d'analyste du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018

NOR : MICB1813547A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 18 juin 2018, le nombre total de postes offerts au concours réservé pour l'accès au corps d'attaché d'administration de l'Etat affecté au traitement de l'information en qualité d'analyste du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018, est fixé à 9. Ils sont répartis de la manière suivante :

- 1 poste pour l'école du Louvre ;
- 2 postes pour la bibliothèque nationale de France ;
- 5 postes pour le ministère de la culture ;
- 1 poste pour le musée du quai Branly-Jacques Chirac.